

DRC4756/ CML 4506 – Droit de la communication dans le cyber espace

Karen Eltis

Automne 2022

Description du cours

Cours introductoire en cyberdroit et intelligence artificielle. Le cours se consacre à l'étude d'une série des problèmes juridiques reliés aux innovations technologiques. Les thèmes suivants seront abordés: la réglementation du contenu d'Internet et la protection des droits de la personne des Internautes, le cyber et la gouvernance démocratique, la cyber réputation et le 'droit à l'oubli' européen, les dossiers et les signatures électroniques, la protection des renseignements personnels des justiciables et l'accès à la justice, le processus de nomination des juges et l'expression permise aux magistrats dans l'ère digitale, le réseautage social, le droit au respect de la vie privée en milieu de travail.

Objectif du cours

Identifier les grands enjeux juridiques qui ressortent de l'utilisation croissante des nouvelles technologies ainsi que l'encadrement juridique de l'innovation et de l'intelligence artificielle ; se pencher sur les notions fondamentales du 'cyberdroit'/ droit de l'innovation, de l'intelligence artificielle et sur certains *thèmes choisis*.

Notamment : La cybergouvernance ; l'impact de l'ère numérique sur les droits fondamentaux et sur la démocratie ; la tension continue entre le droit à la vie privée, l'accès à la justice et la transparence en milieu judiciaire ; exposer les rapprochements et les différences dans l'approche à la protection des données aux États-Unis et en droit européen/Continental ; s'attarder sur la question épineuse de l'extraterritorialité et la cyber sécurité.

L'objectif général de ce *cours* est de doter les étudiants d'une connaissance générale des problématiques que les tribunaux et les décideurs doivent affronter dans l'ère numérique et de les exposer aux répercussions de ces défis pour la gouvernance démocratique, le système de justice et pour la profession juridique. Le cours privilégie une compréhension contextuelle, transfrontalière et pluri systémique du droit à la vie privée et du cadre normatif dynamique.

Méthode d'enseignement

Il s'agit d'un *hybride*^[1] avec la participation active des étudiants et de *plusieurs conférenciers invités*; L'étudiant(e) devra effectuer **une recherche individuelle approfondie au-delà des lectures assignées** par le professeur et préparer ensuite une présentation orale et un travail écrit sur un des thèmes abordés, Enfin, en tant que cours 'hybride', le cours comprend trois sessions de Bâtissage de connaissances/ apprentissage individuel (travail individuel pendant les heures du cours) effectué indépendamment.

Méthode d'évaluation

1) Travail écrit/ dissertation de 15 pages **maximum** (70% de la note finale) portant **sur un thème approuvé** par le professeur ; Envoyé par courriel ; Le travail sera noté en fonction des trois critères suivants (en ordre d'importance) : (1)Qualité de la recherche (il s'agit d'abord et avant tout, d'un projet de **recherche** indépendante ; (2) l'analyse critique, (3) la clarté/concision.

- 2) Présentation orale sur thème choisi de 10 à 15 minutes **MAXIMUM** ; les présentations se feront lors des quatre ou cinq dernières sessions et suivront l'ordre alphabétique – 20%
- 3) Participation – préparation d'une question de discussion (préparée lors de la première séance de bâtissage de connaissances et envoyée au professeur à l'avance par courriel). Soumission des exercices/ travaux écrits pour les capsules 'questions/ réponses et participation aux exercices de bâtissage de connaissance – 10%

Principaux instruments de travail

K. Eltis, « Courts and Litigants in the Digital Age » Deuxième Edition (Toronto : Irwin Law, 2016) ;

Recueil de textes et de jurisprudence distribué par le Secrétariat (accessible en ligne) ; recherche individuelle effectuée par l'étudiant(e).

ATTENTION AU PLAGIAT : Entre autres, le copier-coller sans indiquer la source et/ou sans guillemets constitue du plagiat...

<https://www.uottawa.ca/vice-recteur-etudes/reglements-academiques-expliques/fraude-et-plagiat>

ACCOMMODEMENTS :

<https://sass.uottawa.ca/fr/acces/enonce-accommodements-lintention-du-corps-professoral>

NOTE DE LA FACULTE DE DROIT :

« L'Université d'Ottawa ne tolère aucune forme de violence à caractère sexuel. La violence sexuelle désigne tout acte de nature sexuelle commis sans consentement tel que le viol, le harcèlement sexuel ou les cyber agressions. Autant l'Université que les associations d'employées et d'employés, ainsi que d'étudiantes et d'étudiants offrent toute une gamme de ressources et de services donnant accès aux membres de notre communauté à des informations et du soutien confidentiels, ainsi qu'aux procédures pour signaler un incident ou porter plainte. Pour tout renseignement, visitez le site Web <http://www.uOttawa.ca/violence-sexuelle-soutien-et-prevention/>. »

^[1] Pour une description détaillée du concept voir: <https://saea.uottawa.ca/site/fr/benefits-of-blended-courses-2>